

Département des Landes Arrondissement de Dax
<b>Commune de POYANNE</b>
Nombre de Conseillers 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 12

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 novembre 2023

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,  
Maire**

**Membres présents :** : Fabienne LABY-FAUTHOUX -  
Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO - Séverine  
SOUPOT - Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT -  
Maylis AUMAILLEY - Thierry LABORDE - Catherine

ROSSIGNOL - Philippe DUCOURNEAU - Rémy NAPIAS - Thierry LOUPIEN

**Absents excusés :** Nicolas JACOB - Nadine BOURLON - Hervé DAL-CORSO

**Secrétaire de séance :** Michèle GUARIDO

**Date de la convocation :** 09 novembre 2023

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 02 octobre 2023
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Subventions aux associations
- 4) Abonnement téléphonique
- 5) Points sur les bâtiments
- 6) Point sur la voirie
- 7) Divers

Avant de débiter la séance Mme la Maire informe l'assemblée qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire. Ce point fait suite à la réunion de la commission des finances. L'assemblée à l'unanimité des présents accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Présentation de Delphine VIELLOT stagiaire du 16/10/2023 au 31/05/2024 en formation DU au MAGT de l'université de PAU.

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 02 octobre 2023.

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Michèle GUARIDO se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **3) DCM-2023-11 -26 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue la semaine précédente, Mme la Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les crédits au chapitre 65 et propose la décision modificative comme suit :

- Dépenses de fonctionnement
  - Compte 65568 : Autres contributions au SIVU : + 5 000 €
  - Compte 65748 : Subventions aux associations : + 1 000 €
- Recettes de fonctionnement
  - Compte 73223 : Fond départemental DTMO : + 6 000 €

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal vote la décision modificative telle que présentée par Mme la Maire et charge cette dernière de toutes les formalités administratives nécessaires.

*Délibération reçue en Préfecture le 22 novembre 2023*

### **4) DCM 2023-11-27 : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS**

Mme Elisabeth COUDROY, adjointe en charge de la commission « Associations » fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue lundi 13 novembre et informe le conseil que toutes les demandes de subventions reçues en mairie ont été étudiées.

Mme Elisabeth COUDROY propose d'allouer les subventions comme suit :

- Club du 3<sup>ème</sup> âge « A l'Oumpre dou Castet » : 850 ,00 €
- ACCA de Poyanne : 400,00 €
- FNACA : 400,00 €
- Association GV « Les orchidées » : 400,00 €
- Foyer des jeunes : 400,00 €
- VTT Poyannais 400,00 €
- La boule poyannaise : 400,00 €
- JDS : 400,00 €

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal vote les montants des subventions tels que présentés.

*Délibération reçue en Préfecture le 22 novembre 2023*

### **5) ABONNEMENT TELEPHONIQUE**

Depuis l'installation de la fibre sur la commune, la mairie a été démarchée par plusieurs fournisseurs (Point abordé lors de la séance du 20 février dernier). L'ALPI, qui propose ce service, a été contacté par la commune.

M. Thierry LOUPIEN présente à l'assemblée un document qu'il a préparé suite aux propositions de l'ALPI et dans lequel figurent 3 propositions d'abonnement.

Après discussion, le conseil municipal décide de prendre l'abonnement comprenant la fibre partagée et le back up.

Il est précisé que l'abonnement peut être modifié à tout moment.

De plus la commune décide de s'équiper d'une borne wifi publique « Cigale ». Un devis sera demandé pour cette prestation. Un rendez-vous avec Mme Elodie BAILLE de l'ALPI sera demandé afin de finaliser la commande.

## 6) POINTS SUR LES BATIMENTS

- Eglise :

L'entreprise Dangoumau a terminé les travaux de réfection du plancher pour un montant de 2 311,32 €. M. Ducourneau remettra la rampe.

- Projet cantine

M. Ducourneau a reçu l'architecte d'ARCAD et une cuisiniste pour évoquer le projet.

- Suppression de la cloison du fond et récupération de la petite salle
- Agrandissement de la cuisine

- Préau de l'école primaire

En raison d'une panne cassée sur la toiture du préau, celui-ci a été fermé par mesure de sécurité. Un devis pour consolider la toiture a été demandé.

- Aire de jeux – Clôture

Le bois devrait arriver la semaine prochaine

- Mise aux normes électriques des bâtiments

M Cédric Pelotte a envoyé deux devis :

- ➔ Bâtiments communaux : 2 571,67 €
- ➔ Ecole : 560,33 €

- Pôle santé

Le dossier administratif a été déposé à XL Habitat. Il conviendra de contacter XL Habitat afin d'avoir le calendrier des travaux.

- Arènes

Mme la Maire donne lecture de l'article 1 de la convention établie lors de la réservation des salles communales :

### Article 1 : Conditions d'utilisation

**L'utilisateur** s'engage :

- à utiliser uniquement les locaux désignés,
- à les rendre en parfait état de propreté ainsi que les annexes (toilettes, salle de rangement...),
- à restituer en bon état le matériel utilisé (tables, chaises, vaisselle ..... ) et à le ranger,
- à nettoyer les abords après la manifestation

Elle rappelle que cette année, les arènes ont été repeintes par des bénévoles. Afin de les préserver le plus longtemps en bon état, elle propose de rajouter dans l'article 1 de la convention :

**Il sera mis à disposition des utilisateurs des arènes du matériel de nettoyage afin d'enlever les traces sur les peintures.**

## 7) POINTS SUR LA VOIRIE

M. Labat informe l'assemblée que des travaux de fossés sont en cours et bientôt terminés.

Il souhaiterait qu'un article précisant que l'entretien des ponts est à la charge du propriétaire, soit inséré dans le bulletin municipal.

Ruisseau de la Moutène : Un dossier loi sur l'eau pour entretenir ce ruisseau a été déposé et accordé pour une durée de 10 ans. Chaque nettoyage ou petits travaux envisagés nécessitera désormais un simple courrier à la DDTM.

## 8) DIVERS

### a. Rapport SYDEC par M Rémy Napias

- Concernant le réseau d'eau potable, 97% des installations sont en bon état
- Le château d'eau de Poyanne va subir quelques réparations
- Chemisage de l'assainissement en 2024
- Le prix de l'eau et de l'assainissement ne seront pas augmentés en 2024
- Concernant la facturation de l'eau et notamment lorsqu'il y a des fuites, les tarifs seront revus afin de ne pas pénaliser l'abonné.
- Projet 2028 : Interconnecter plusieurs réseaux d'eau afin d'éviter un manque d'eau de certains réservoirs

### b. Dossier Pôle santé

L'intégralité du dossier a été déposé à XL Habitat. Mme le Maire souhaite suivre le dossier afin de ne pas perdre de temps.

### c. Dates à retenir

**08/12/2023** : Préparation des paniers de Noël au foyer rural par le CCAS

**09/12/2023** : Distribution des paniers de Noël

**22/12/2023 à 18h30** : réunion de la commission « Site »

**22/12/2023 à 20h00** : Conseil Municipal

**19/01/2024 à 19h00** : Vœux de la municipalité

**13/08/2024** : Marché des producteurs

### d. Demandes faites lors du dernier conseil d'école

Lors du conseil d'école, il a été demandé de :

- Remettre la table de ping-pong
- Réparer le trou dans le mur de l'école primaire de Poyanne
- Voir s'il est possible de réparer l'infiltration d'eau au plafond
- Réparer le vidéo projecteur dans la classe CP et CE1
- Changer les podotactiles décollés
- Faire les étagères au primaire sachant que les enseignantes ont tout rangé
- Réparer les lumières dans le couloir qui clignotent

### e. Devis pour la fresque sur la signalétique indiquant l'école maternelle

Le conseil municipal valide le devis de M. Friboulet pour un montant de 500€.

### f. SIETOM

Le SIETOM souhaite changer le mode de collecte des ordures ménagères. Il exige un point-tri avec un point de collecte pour 150 habitants, soit pour la commune 5 emplacements. Ces installations entraîneraient la fin des passages hebdomadaires.

**2023/023**

Le conseil s'exprime et constate que les tarifs de la TEOM ne cessent d'augmenter alors qu'on demande de plus en plus d'efforts pour le tri sélectif aux personnes. De plus, cela nécessite du terrain disponible pour les implantations.

g. Devis de réparation électrique suite au contrôle de l'APAVE

Cédric Pelotte a établi deux devis suite au rapport de l'APAVE

- Travaux sur les bâtiments communaux : 2 571,57 €
- Travaux sur les bâtiments scolaires : 560,33 €

h. Bulletin municipal

La rédaction du bulletin est presque terminée.